

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 07 DECEMBRE 2012 A 20 H 00

Présents : MMS PICCOT Bernard, FAVRAT Marie, BOUVIER Lionel, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, TURILLON Jean-Pierre, TRABICHET Lionel, SONGIS-WOJCIK Karine, TRABICHET Lionel, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absents excusés : MMS DEGENEVE Alain (pouvoir à M. TRABICHET Lionel) ROUPIOZ Jean (pouvoir à Mme FAVRAT Marie), FROSSARD Robert.

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2012
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 15 novembre accompagné de l'arrêté préfectoral n° 2012320-0006 proposant la modification du périmètre de la communauté de communes de la Vallée d'Aulps par adjonction des communes de : LES GETS, MORZINE, BELLEVAUX, LULLIN, REYVROZ et VAILLY. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de 3 mois à réception de l'arrêté sur l'avis concernant ce périmètre.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité à cette proposition.

CONVENTION FINANCEMENT AVEC LE SMDEA POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT LA SCIAUX - PROGRAMME 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de financement établie par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement en date du 24 octobre 2012 s'élevant à la somme de 75 420 euros correspondant au montant de la subvention allouée par le Département destinée à financer les travaux d'assainissement inscrits au Programme Départemental 2012 (création du réseau La Sciaux).

Le Conseil Municipal accepte cette convention et charge le Maire de la signer en vue du versement de cette somme.

ACHAT TERRAIN : CARREFOUR LES COURBES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents échanges avec Mme BRASIER Christiane pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée D 733 lieu-dit : « Les Courbes » surface d'environ 60 m² au prix de 33 € 50 le m² soit la somme de 2 010 € afin d'améliorer le carrefour du chemin d'accès permettant de rejoindre le hameau des Courbes. Etant précisé que la contenance totale de la parcelle est de 627 m². Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'acceptation de la transaction (promesse de vente signée en date du 12 juin 2012) et précise que les frais de notaire auprès de l'étude GARNIER-MINGUET sont à la charge de la Commune. Les frais de géomètre seront supportés par l'acquéreur de la majeure partie de la parcelle restante à savoir 567 m².

ACHAT TERRAIN : CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire précise qu'afin de terminer le chemin piétonnier (reliant le Hameau de La Sciaux au Centre Bourg), une promesse de vente a été établie en date du 28 novembre 2012 avec Mme ROUPIOZ Anna, propriétaire qui accepte de vendre une parcelle d'environ 95 m² au prix de 10 000 €. Cette surface est à prendre sur le tènement des parcelles cadastrées A 2508, A 2506 et A 2510 lieu-dit : « Lullin ». La Commune s'engage à autoriser une sortie de la future parcelle Sud sur le parking communal situé près de la cantine scolaire (bâtiment école). Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune. Maître GARNIER-

MINGUET, notaire à Thonon-Les-Bains est chargé de préparer l'acte à intervenir. Monsieur SALIBA, Géomètre est chargé de la délimitation de la nouvelle parcelle.
Monsieur ROUPIOZ Jean ne prend pas part au vote.

APPROBATION CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYANE TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENTREE OUEST CHEF-LIEU ; NOMINATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de groupement de commandes avec le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numériques de la Haute-Savoie pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales, d'eau potable, réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécommunications sur la Commune de LULLIN – secteur Chef-Lieu partie Ouest.
Le Conseil Municipal accepte et charge le Maire de signer cette convention. Désigne pour la commission d'appel d'offres : Monsieur le Maire, président coordonnateur, Monsieur Franck VUATTOUX, membre titulaire et Monsieur Alain DEGENEVE, membre suppléant.

APPROBATION AVENANT N° 1 ENTREPRISE JACQUET MARCHE TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES REMPARTS DU CHATEAU ET DE LA FAÇADE NORD-EST DU PRESBYERE

Monsieur le Maire précise que des travaux complémentaires de maçonnerie se sont avérés nécessaires lors du crépissage de la face arrière du rempart, partie importante du mur maçonné défectueuse d'où nécessité de reprendre l'ensemble de ces maçonneries de pierre ; devis complémentaire s'élevant à la somme de 16 240 ,00 € HT ainsi que le raccordement des eaux pluviales sur retour du rempart pour un montant de 921,10 € HT soit au total 17 161,10 € HT et 20 524,68 € TTC. Le Conseil Municipal accepte cet avenant et charge le Maire de le signer.

FORAGE COL DU FEU (CHANGEMENT DE PRESTATAIRE)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2012 précisant que la SARL DELAVOET, puisatier à Nangy a été retenue pour réaliser un forage au Col du Feu pour la somme de 22 980,00 € HT soit 27 484,08 € TTC.

Monsieur le Maire fait part que suite aux problèmes rencontrés pour réaliser ce forage avec cette entreprise (retard, impossibilité de réaliser cette opération actuellement...) il est nécessaire de faire appel à un autre prestataire. La SAS HYDROFORAGE sise à 01510 VIRIEU LE GRAND a répondu à la demande de prestations concernant le forage de l'Alouette s'élevant à la somme de 11 800,00 € HT soit 14 112,80 € TTC. Le Conseil Municipal charge le Maire de retenir cette nouvelle entreprise.

CONVENTION POUR LES EVACUATIONS SANITAIRES SECOURS PISTES AU COL DU FEU POUR LA SAISON 2012-2013

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention proposée par l'entreprise d'ambulances « AMBULANCEROTH S.A.S. » à LULLIN pour la saison 2012/2013, au tarif de 150 €. Après lecture, le Conseil Municipal, donne son accord pour la signature de cette convention.

DEMATERIALISATION DES ACTES : APPROBATION CONVENTION AVEC PREFECTURE

L'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. En application de cette disposition législative, le décret du 7 avril 2005 a fixé les modalités pratiques de la télétransmission et précise notamment que la collectivité doit avoir recourt à un dispositif homologué et qu'une convention doit être conclue avec le Préfet. Cette convention comprend la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoit plusieurs dispositifs. Le Conseil Municipal autorise la transmission par voie électronique des actes administratifs à partir du 1^{er} janvier 2013 et choisit la plate-forme homologuée « S2low » avec l'Association des Maires comme support de transmission.

REVISION TARIFS LOCATION BATI & NON BATI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 décembre 2008 concernant les tarifs des emplacements pour l'année 2013 (surface de foncier bâti et non bâti occupée par des particuliers sur le domaine communal privé ou public).

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et une voix contre fixe les nouveaux tarifs 2013.comme suit :

- Foncier bâti le m²5,00 €
- Foncier non bâti le m²3,00 €

Les particuliers seront avertis individuellement début janvier 2013 par courrier de la mise en place des nouveaux tarifs afin de donner leur accord sur ces derniers.

AFFAIRES DIVERSES :

DEVIS TRAVAUX SALLE DES FETES

Différents devis d'insonorisation, d'isolation thermique ainsi que de sonorisation sont soumis au Conseil Municipal. Le devis éclairage est en cours. Le montant final sera étudié lors du débat d'orientation budgétaire lors du prochain conseil municipal en janvier.

DEVIS TOITURE DE L'EGLISE

Les différents devis (échafaudage, couverture, désamiantage) sont présentés au Conseil Municipal et seront étudiés lors du débat d'orientation budgétaire en janvier.

Le Maire,
Bernard PICCOT